

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 11 octobre 2018 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 et la déclare ouverte en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il annonce la présence de M. Pierre Busset, Conseiller en finances publiques, et du Boursier communal, M. Joseph Delort.

Il présente l'ordre du jour suivant qui ne suscite aucune remarque :

Ordre du jour :

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Démission/s et assermentation/s**
4. **Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
5. **Préavis municipal n° 03/2018 relatif à une demande de modification du plafond d'endettement pour la fin de la législature en cours**
6. **Préavis municipal n° 04/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019**
7. **Préavis municipal n° 05/2018 – facilité de trésorerie**
8. **Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 30 /39

Membres excusés : 2

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 30 Non : 0 Abstentions : 0 Nuls : 0

Le procès-verbal du 14 juin 2018 est approuvé.

Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de Mme Sandrine Bonvin.

L'assemblée compte désormais 31 membres présents sur 40.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Communications du Bureau du Conseil général

Il n'y a aucune communication de la part du Bureau du Conseil général.

Communications de la Municipalité

Il n'y a aucune communication de la part de la Municipalité.

5. Préavis municipal n° 03/2018 relatif à une demande de modification du plafond d'endettement pour la fin de la législature en cours

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente M. Pierre Busset en rappelant qu'il a été, par le passé, le réviseur de la Commune ; il a également donné des cours pour les Boursiers communaux ainsi que supervisé les travaux de la Bourse communale en début 2018 ; aujourd'hui, il accompagne la Municipalité dans sa démarche auprès du Canton pour solliciter l'augmentation du plafond d'endettement. Il lui donne la parole.

M. Pierre Busset remercie l'assemblée de l'accueillir et présente la situation financière de la Commune (projections et planification financière) ; il commente son exposé en se basant sur les comptes 2017 :

- la marge d'autofinancement est aujourd'hui négative

- les amortissements ne sont pas couverts par les flux financiers
- les investissements ne peuvent être financés que par l'emprunt bancaire
- la quotité de la dette brute est qualifiée de moyenne
- marge d'autofinancement : la moyenne sur les 10 dernières années est très faible structurellement et historiquement
- l'endettement est encore sous contrôle : l'endettement par habitant à Saubraz est dans la moyenne du Canton
- projection sur 2023 basée sur le tableau idéal des investissements : les hypothèses montrent que la marge d'autofinancement est négative dès 2019 et le restera ; l'endettement augmentera exponentiellement si les investissements sont faits (quotité de dette brute dépassant 300% dès 2020)
- les mesures à envisager : revoir les taxes pour qu'elles couvrent les charges y relatives ; le taux d'impôts est déjà très haut (la valeur du point d'impôt est d'env. CHF 9'000.-) et le passer à 85 ne suffira pas
- il faudra faire des choix et trouver des solutions

Le Président remercie M. Pierre Busset et passe la parole à M. Daniel Barbezat, Syndic, qui présente le préavis municipal en relevant que :

- L'actuel plafond d'endettement est fixé à 3.9 mios.
- 2.2 mios sont déjà empruntés.
- Ce qui reste ne suffit pas pour les investissements.
- La demande d'augmentation est déjà déposée au Canton.
- Aujourd'hui, il manque que l'accord du Conseil général pour que le processus aille plus loin.
- Qui ne tente rien n'a rien mais avec une marge d'autofinancement négative, l'accord du Canton n'est pas garanti.
- Le plafond d'endettement est un outil qui permet à la Commune de travailler et n'est pas un chèque en blanc.
- Tout investissement doit passer par un préavis municipal et l'accord du Conseil général.

Le préavis municipal demande au Conseil général :

De fixer les valeurs suivantes pour la fin de la législature 2016 – 2021:

- *Plafond d'emprunts : CHF 4'400'000.- (sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat).*
- *Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements: CHF 200'000.-.*

M. Didier Barbay, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

À la question de M. Nicolas Rebeaud qui demande pourquoi il faut augmenter le plafond d'endettement, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la priorité doit être fixée sur les travaux de rénovation du Collège mais que ceux-ci dépendront de l'enveloppe mise à disposition ; il y a également d'autres travaux à prévoir et il faudra faire des choix, on ne pourra pas emprunter pour tout réaliser. La Commune se trouve à un carrefour important et a des choix à faire.

M. Michel Conus constate que le budget augmente ainsi que les dettes et les travaux à réaliser ; il craint un dérapage si on augmente le plafond d'endettement et demande pourquoi aujourd'hui est-ce si urgent ?

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que le plafond d'endettement est un outil et que ceux qui l'utilisent, à savoir les autorités de Saubraz, Conseil général et Municipalité, doivent savoir quelles sont ses dimensions. Il précise encore que l'augmentation des charges est principalement due aux factures cantonales (péréquations, facture sociale, police) et à l'école alors que le reste des charges restent plus ou moins stables. La situation est critique et le restera si la Commune n'investit pas.

M. Michel Conus réplique que tout augmente sauf le revenu des familles et, se basant sur le plan des investissements qui montre à terme un total de 8 millions, ajoute qu'une telle dette est inimaginable.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la Commune n'arrivera jamais à 8 millions d'endettement. Les dettes sont inéluctables et il faut savoir où on veut investir. On ne peut plus financer la Commune à cause des règles imposées par le Canton et la Confédération. Elles sont pipées pour une Commune comme Saubraz qui va dans le mur.

M. Joseph Delort, Boursier communal, précise que sur 1.9 millions de dépenses, il y a CHF 800'000.- de transferts de charges du Canton sur la Commune de Saubraz qui doit se débrouiller pour payer. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution à part augmenter le plafond d'endettement pour gagner du temps jusqu'à ce que les règles changent à l'avantage de Saubraz. Si le Conseil général refuse cette augmentation, la Commune ne pourra pas financer les travaux d'entretien du patrimoine ; celui-ci perdra de la valeur. Enfin, il précise que si la Commune ne peut plus payer ses factures, elle sera mise sous tutelle par le Canton de Vaud.

Pour M. Michel Conus, on ne peut pas continuer comme ça ; il y a un problème dans ce Canton qui étouffe les Communes.

M. Joseph Delort, Boursier communal, précise que la Commune de Saubraz a le rendement le plus faible avec :

- La valeur du point d'impôt à moins de CHF 10'000.-.
- Le taux d'imposition à 80.
- Une facture scolaire très élevée (beaucoup d'enfants).
- Pas de rendement locatif.

Aujourd'hui, cette situation est insoluble.

À la question de M. Michel Conus, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la Commune possède CHF 200'000.- en actions et le bâtiment de l'Auberge communale qui sont transformables en argent liquide. Il ajoute que si la Commune est mise sous tutelle c'est ce qui sera réalisé en premier. Il faut catégoriser le patrimoine :

- Ce qui est nécessaire au fonctionnement d'une Commune : la grande salle comme lieu de culte et de réunion des autorités, un bureau communal, local voirie, STEP, etc.
- Ce qui n'est pas obligatoire et qui peut être vendu : l'auberge communale p.ex.

M. Raoul Richiger, Municipal, ajoute que si on vend du patrimoine ça ne résoudra rien ; on gagnera du temps et on repoussera le problème. Il faut changer les règles du jeu.

M. Ralph Sprunger demande si c'est éthique d'emprunter de l'argent en sachant qu'on ne pourra pas rembourser ?

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que l'outil qu'est le plafond d'endettement existe et qu'il est juste de l'utiliser. On ne peut pas préjuger de l'avenir ; il y a certainement d'autres Communes dans la même situation inédite que Saubraz, il n'y a pas d'antécédent ; le Canton devra trouver des solutions.

M. Pierre Busset précise encore que la valeur du point d'impôt cantonal a passé de 100 millions en 2004 à 130 millions aujourd'hui après plusieurs transferts de charges du Canton aux Communes ; le Canton a encaissé env. 3 milliards pris aux Communes qui, elles, doivent augmenter leur taux d'impôts. La situation est tendue et tout le monde se plaint.

M. Philippe Maillard dit son scepticisme quant à l'obtention d'emprunts contractés sans garantie.

M. Joseph Delort, Boursier communal, confirme que seule la Banque Cantonale Vaudoise a d'ores et déjà accepté de prêter à la Commune Saubraz dans la situation actuelle.

M. Antoine Piron exprime son accord avec cette demande d'augmentation du plafond d'endettement ; il relève que les conditions de vie à Saubraz

sont de moins en moins bonnes ; selon lui l'option de se réunir avec la Commune de Gimel n'est pas la bonne parce que la qualité de la démocratie nécessite d'être petit ; pour lui les nuisances sont de plus en plus grandes et rien ne s'améliore ; s'endetter est naturelle dans notre société ; il conseille à la Municipalité d'être plus joyeuse et de dépenser avec prudence ; il faut aussi continuer à lutter pur dire que cette situation n'est pas normale ; il suggère de ne pas vendre le patrimoine mais de le rénover et, pour cela, il faut s'endetter.

Pour M. Philippe Urfer, la Commune a des richesses : les enfants et le gravier ; il préconise de rester nous-même.

À la question de Mme Denise Badel sur l'influence de l'augmentation du plafond d'endettement sur la péréquation, M. Joseph Delort, Boursier communal, répond qu'il n'y en a aucune.

M. Antoine Piron ajoute qu'il faut laisser la Commune de Saubraz petite et la rendre enviable en ajoutant qu'il fait confiance à la Municipalité pour la prudence.

M. Michel Conus demande quels sont les plans d'amortissements.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'il n'est pas un magicien ; des investissements permettront de générer un revenu ; la Municipalité entend les craintes et les incertitudes du Conseil général ; il répète que le plafond d'endettement est un outil et qu'il revient au Conseil général de définir la taille de cet outil ainsi que les investissements à faire. Il ajoute enfin que si on ne fait rien, on perd chaque année plus.

M. Michel Conus a l'impression d'être pris dans une tornade et qu'un jour on ne pourra plus payer.

Mme Sandrine Bonvin demande si la Commune de Saubraz ne péjore pas ses chances de fusionner avec une autre Commune.

M. Joseph Delort, Boursier communal, annonce que les liquidités de la Commune s'élève aujourd'hui à CHF 200'000.- sans avoir payé la péréquation ; la Municipalité et la Bourse communale sont conscientes que la Commune va dans le mur ; le Conseil général a le choix mais sans augmentation du plafond d'endettement qui permettra d'avoir des liquidités, on tire la prise, on ferme et on licencie. Il ajoute que le Canton ne sait pas non plus ce qu'il fera si cette dernière option devait survenir. Si la Commune de Saubraz est sous tutelle, on ne sait pas ce que le Canton fera (il pourrait éventuellement vendre le patrimoine financier et augmenter le taux d'impôt).

À la question de M. Bernard Gysin qui demande combien rapporterait le Collège en locations une fois rénové, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond CHF 45'000.-/an de revenu pour une rénovation de 1.7 millions.

M. Antoine Piron répète que la Commune doit faire envie pour être indépendante ou pour se lier à une autre Commune ; dès lors, il faut investir pour rénover le patrimoine ; si on n'a pas le moral dans la Commune, on n'a plus rien ; il faut profiter de la richesse d'être petit, il faut emprunter et être joyeux.

M. Laurent Liardon se demande si on veut encore gérer notre Commune nous-même ou la laisser entre les mains du Canton ; il relève qu'il y a d'autres Communes qui se posent également des questions ; enfin, il suggère qu'un mariage pourrait être une solution et demande à la Municipalité d'approcher Gimel pour une fusion.

M. Philippe Urfer constate que l'augmentation du plafond d'endettement est juste une question théorique, une formalité qui n'entraîne pas la Commune dans les dettes.

M. Michel Conus demande de reporter le vote sur cet objet à une séance prochaine et d'organiser une information publique à ce sujet.

Le Président soumet cette proposition au vote de l'assemblée à main levée qui la refuse à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote à main levée :

Oui : 23 Non : 5 Abstentions : 1 Nuls : 2

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 03/2018 de la Municipalité**
- **Où le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

DECIDE

De fixer les valeurs suivantes pour la fin de la législature 2016 – 2021:

- **Plafond d'emprunts : CHF 4'400'000.- (sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat).**
- **Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements: CHF 200'000.-.**

Le Président remercie l'assemblée.

6. Préavis municipal n° 04/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

- *Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition 2019, conformément au projet annexé au présent préavis.*
- *Article 2 : que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée*

M. Didier Barbay, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote :

Oui : 31 Non : 0 Abstentions : 0 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 04/2018 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

DECIDE

- **Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition 2019, conformément au projet annexé au présent préavis.**
- **Article 2 : que l'approbation du Conseil d'Etat est réservée.**

Le Président remercie l'assemblée.

7. Préavis municipal n° 05/2018 – facilité de trésorerie

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal en précisant que la Commune de Saubraz n'a plus de trésorerie, qu'il manque de l'argent liquide pour le ménage courant. La demande présentée ce jour au Conseil général est la même que celle demandée il y a 5 ans.

M. Joseph Delort, Boursier communal, complète en précisant qu'il s'agit pour la Municipalité d'avoir la possibilité, le moment venu et si nécessaire, d'aller à la banque immédiatement pour obtenir des liquidités sans devoir convoquer une séance extraordinaire du Conseil général dans l'urgence.

Le préavis municipal demande au Conseil général :

D'autoriser la Municipalité à contracter des avances à court terme et aux meilleures conditions du marché, pour un montant total ne dépassant pas CHF 300'000.-

M. Didier Barbay, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote :

Oui : 27 Non : 1 Abstentions : 3 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 05/2018 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à contracter des avances à court terme et aux meilleures conditions du marché, pour un montant total ne dépassant pas CHF 300'000.-

Le Président remercie l'assemblée.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Sylvie Monney demande des nouvelles concernant la récente coupure d'eau. M. Raoul Richiger, Municipal, répond qu'une des cuves s'est vidée parce qu'elle avait probablement été mal fermée ; la cuve de vidange sera remplacée mais la population sera informée préalablement ; c'était un accident et les mesures nécessaires ont été prises immédiatement ; tout est rentré dans l'ordre. À la question de M. Antoine Piron qui demande si l'eau est potable, M. Raoul Richiger, Municipal, répond que oui ; elle contrôlée une fois par mois et tout est conforme. Il n'y a jamais eu de problème de salubrité. Il annonce que dorénavant les résultats des analyses de l'eau potable seront affichés au pilier public et publiés sur le site web de la Commune. M. Daniel Barbezat, Syndic, ajoute que même si le réseau communal d'eau potable a 80 ans et que des problèmes surviennent, la qualité est garantie ; la source donne durablement et de façon stable de l'eau de qualité.

M. Félix Baiche remercie les électeurs de l'avoir élu lors des dernières élections complémentaires alors même qu'il n'était pas candidat et annonce qu'il prendra un peu de temps pour décider s'il accepte ce mandat.

Mme Sylvie Monney demande à ce que la lampe derrière le Collège soit réparée et relève qu'il y a des lampadaires d'éclairage public en panne. La Municipalité demande à ce que ces défauts lui soient indiqués afin qu'elle puisse faire le nécessaire.

M. Ralph Sprunger souhaite que la Municipalité, en relation avec la crainte de mise en faillite et de mise sous tutelle de la Commune, demande au Canton ce qu'il arrivera dans ce cas de figure. M. Daniel Barbezat, Syndic, confirme que ce sera fait. À ce propos, M. Pierre Busset suggère d'attendre la réponse du Canton sur l'augmentation du plafond d'endettement.

Mme Sylvie Monney suggère que la Commune s'associe avec d'autres Communes dans la même situation pour s'adresser au Canton. M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que c'est déjà le cas et que des démarches dans ce sens ont débuté au sein de l'ARCAM et de l'UCV.

À la question de Mme Sylvie Monney sur la situation de l'auberge communale, Daniel Barbezat, Syndic, répond que la recherche d'un repreneur est en cours.

Mme Fabienne Martin informe l'assemblée que lors de la future manifestation « Halloween du cœur » le 31 octobre prochain, les enfants vont collecter des biens pour les personnes en difficulté en faisant du porte-à-porte par groupe dans le village de 18h00 à 20h00.

Mme Edmée Borel annonce le prochain Téléthon, le 8 décembre : il s'agira de la 10^{ème} édition à Saubraz avec un programme comprenant une marche de 4 km, de la musique, deux menus différents (à midi et le soir), la vente de sapins et de peluches.

Le Président clôt la séance à 22h30 en rappelant que la prochaine séance aura lieu le 6 décembre 2018 et en invitant l'assemblée à une verrée.

Pour le Conseil général

Le président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann